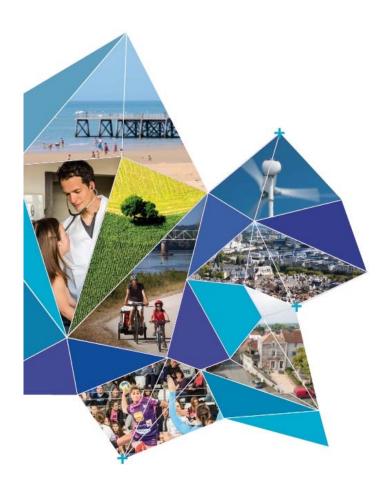




Le 16 mars 2018

CONTRACTUALISATION

La Région signe le Contrat Territoires Région 2020 de la Communauté d'Agglomération Mauges Communauté 5 449 000 € pour accompagner les projets du territoire



Communiqué de presse	p.2
erritoire: Communauté d'Agglomération Mauges Communauté	p.4
avoir plus sur le CTR 2020	p.5
fres clés Zoom sur le Pacte Régional pour la Ruralité	p.6

CONTACTS PRESSE

Nadia Hamnache : nadia.hamnache@paysdelaloire.fr - 02 28 20 60 62 / 06 77 66 11 16
Pauline Limouzin : pauline.limouzin@paysdelaloire.fr - 02 28 20 60 28



1







Le 16 mars 2018

Communiqué de presse

Combat pour l'équité territoriale

La Région Pays de la Loire et la Communauté d'Agglomération Mauges Communauté signent le Contrat Territoires Région

Avec le Pacte régional pour la ruralité adopté le 23 juin 2016, la Région s'est engagée dans un combat pour l'équité territoriale. A cet effet, elle s'est notamment dotée d'une nouvelle politique territoriale avec la création du Contrat Territoires-Région 2020 et du Contrat de développement métropolitain. Développé en concertation avec les élus, le CTR 2020 permet aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'accompagner les territoires dans leur développement et leurs mutations. Christelle Morançais, Présidente de la Région des Pays de la Loire a signé le Contrat Territoires-Région 2020 avec la Communauté d'Agglomération Mauges Communauté doté de 5 449 000 € avec Didier Huchon, Président de Mauges Communauté et Gilles Grimaud, Vice-Président du Conseil départemental de Maine et Loire.

« Face au risque d'une région à 2 vitesses, la Région des Pays de la Loire se mobilise pour l'équilibre et le développement des territoires. La nouvelle contractualisation vient compléter les actions déjà engagées sur nos territoires avec le pacte régional pour la ruralité ou le plan santé. Notre politique contractuelle est avant tout guidée par la confiance que nous portons aux élus locaux qui sont les mieux à même de faire vivre et grandir leurs territoires. Nous serons donc à leurs côtés au quotidien car s'ils ont besoin d'un soutien financier important, ils demandent aussi qu'on les aide à monter les dossiers et à trouver les meilleurs financements. » souligne Christelle Morançais, Présidente de la Région des Pays de la Loire.

Le Contrat Territoires Régions 2020 est une nouvelle politique bâtie sur 3 principes : l'équité, la Région aide chaque territoire selon ses besoins, ses spécificités et en apportant une attention particulière aux plus fragiles ; la proximité, la Région fait le choix de contractualiser au niveau des intercommunalités ; la liberté, la nouvelle contractualisation permet aux élus locaux de proposer des projets pendant toute la durée du contrat et d'en définir les thématiques prioritaires selon les besoins de leurs territoires. La nouvelle politique propose deux types de contrats différenciés et un accompagnement sur-mesure des territoires qui repose sur des modalités de calcul des dotations repensées. Les critères, jusqu'alors fonction du nombre d'habitants, sont plus justes et prennent en compte la densité et le potentiel financier des territoires pour mieux refléter leur réalité démographique et financière. La Région proposera ainsi un accompagnement renforcé aux territoires les plus fragiles.









Pour le Contrat Territoires-Région 2020 signé avec la Communauté d'Agglomération Mauges Communauté, chef de file du contrat, la dotation de la Région s'élève à 5 449 000 €. A travers ce contrat, la Communauté d'Agglomération Mauges Communauté souhaite engager des projets sur 3 axes stratégiques :

- Assurer et développer la compétitivité pour le dynamisme du territoire.
- Assurer et développer la solidarité pour la cohésion du territoire.
- Assurer et développer la qualité pour l'exemplarité.

Sur la base de sa stratégie et des enjeux définis par le territoire, Mauges Communauté souhaite mobiliser l'enveloppe financière régionale sur les thématiques prioritaires suivantes :

Conforter la compétitivité économique du territoire

- En développant l'offre en zones d'activités structurantes et l'immobilier d'entreprise et en accompagnant les circuits de proximité et les investissements touristiques...

Favoriser les mobilités locales et l'accessibilité au territoire

- requalification des abords et des aménagements des gares du territoire
- développement et requalification des zones de covoiturage du territoire...

Offrir un cadre de vie attractif pour la population

- création de Maisons de santé (5 existantes et 9 autres en projet)
- valorisation des sites patrimoniaux et culturels ...

Renforcer l'attractivité du territoire pour un urbanisme qualitatif et durable

- revitalisation des centres-bourgs avec le maintien de commerces et services de proximité et le développement d'une offre de logements
- aménagement des espaces publics...

Faire de Mauges Communauté un territoire exemplaire en matière de transition énergétique et environnementale pour renforcer son attractivité :

- Mise en place d'une plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique de l'Habitat,
- Soutien de la rénovation thermique des bâtiments et construction de bâtiments publics passifs,
- Accompagnement et participation financière aux développements des énergies renouvelables (éolien, méthanisation, photovoltaïque, solaire et le bois) sur le territoire,
- Mise en place de sites pilotes d'autoproduction et d'autoconsommation d'ENR avec stockage de l'énergie
- Elaboration d'un plan climat-air-énergie territorial (PCAET).









La Communauté d'Agglomération Mauges Communauté

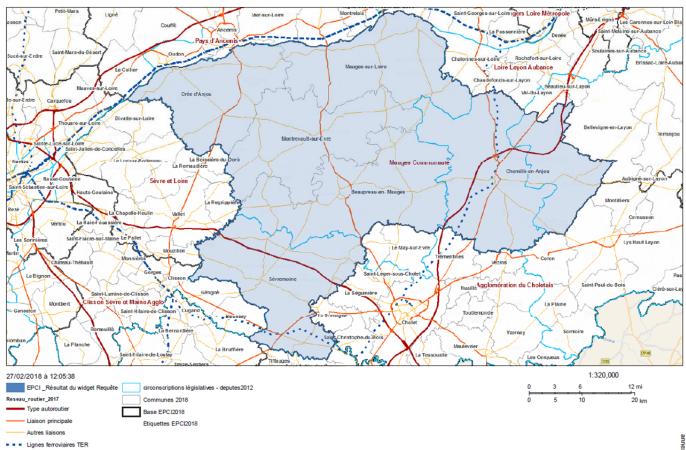
La Communauté : 6 communes nouvelles (64 Communes déléguées)

120 640 habitants

Président : Didier Huchon



Mauges Communauté











En savoir plus sur le Contrat Territoires Région (CTR) 2020

· Périmètre et chef de file du contrat

La contractualisation se fait à l'échelle des EPCI issus des recompositions territoriales et éventuellement avec le Pays ou PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) en cas d'accord unanime des EPCI membres. Les EPCI sont désignés comme chefs de file et responsables de la coordination des projets.

Dotation

Une dotation est calculée pour chaque EPCI. Elle est fixe sur la durée du contrat et établie au prorata de la durée réelle du contrat à compter de la date d'échéance du dispositif précédent (au plus tôt au 1^{er} janvier 2017), et jusqu'au 31 décembre 2020.

Cette dotation est composée d'une dotation de base calculée selon deux critères :

- La densité démographique (source : population municipale INSEE 2016 + superficie IGN).
- Le potentiel financier par habitant calculé à l'échelle des EPCI.

Elle est complétée par des bonifications qui prennent en compte des spécificités territoriales :

- une bonification pour les **polarités ou centralités** établie notamment sur la base des critères INSEE 2014.
- des bonifications pour les territoires littoraux et insulaires (non cumulatives).
- une bonification pour les territoires couverts par le label Patrimoine UNESCO.

Période

Mise en œuvre du CTR 2020 à l'expiration de l'ancien contrat régional (NCR) et jusqu'au 31 décembre 2020

Contenu du contrat

L'élaboration du contrat se fera sur la base d'une stratégie et de thématiques prioritaires définies par les élus locaux. Il comprend obligatoirement un axe sur la transition énergétique qui doit s'appuyer sur au moins l'un des 5 leviers de la feuille de route régionale (représentant au moins 10% de la dotation du CTR). Les projets pourront concerner notamment les zones d'activités, les équipements sportifs, les structures d'accueil à la petite enfance. La programmation et la sélection des projets se font tout au long de la durée des contrats, sans obligation d'une liste de projets arrêtée dès la signature. L'instruction technique préalable est concertée avec les territoires et les différentes directions de la Région pour la cohérence des financements régionaux.

· Bénéficiaires :

Maîtres d'ouvrage publics : Etablissement Public de Coopération Intercommunale, commune, Syndicat mixte, groupement d'intérêt public, établissement public.

Maîtres d'ouvrage privés : association, entreprise publique locale (Société d'Economie Mixte, Société Publique Locale etc...) et Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré, et les entreprises si les projets sont relatifs à la transition énergétique ou cofinancés par le programme Leader.









En Pays de la Loire:

• **68** Communautés de communes et d'agglomération,

2 Communautés urbaines : Angers et Le Mans

• 1 Métropole : Nantes

1 Commune insulaire : l'île d'Yeu

2 types de contrats 2017-2020

• CTR 2020 pour les 68 Communautés de communes et d'agglomération et 1 commune insulaire : 150 M€

• CDM pour la Métropole de Nantes et les Communautés urbaines d'Angers et du Mans : 30 M€ auxquels pourraient s'ajouter 60 M€ de Fonds européens.

25 M€ pour le Fonds Régional de Développement des Communes dans le cadre du pacte régional pour la ruralité

Zoom sur le Pacte régional pour la ruralité

Adopté le 23 juin 2016, après une large concertation auprès des élus et acteurs locaux et des habitants des territoires ruraux, le pacte régional pour la ruralité a posé les piliers du renforcement de l'équilibre territorial en Pays de la Loire avec un programme offensif de 8 enjeux et 37 mesures. Après 1 an de mise en œuvre, 100 % des mesures ont été engagées et d'ores et déjà 2/3 sont totalement opérationnelles. Les mesures concernent les enjeux les plus importants auxquels sont confrontés les territoires : numérique, offre de santé, transports, commerces de proximité, écoles... Le Fonds régional de développement des communes (FRDC) et le Fonds Ecoles sont deux mesures phares du Pacte régional pour la ruralité. Doté annuellement de 5 M€, le FRDC est destiné aux communes de moins de 5 000 habitants pour accompagner leurs investissements en matière d'équipements de proximité. Il a été complété de 6 M€ supplémentaires, via un Fonds Ecoles, pour des investissements liés aux bâtiments scolaires dans ces communes durant les années 2016 et 2017 et de 1M€ pour 2018.

Depuis leur mise en œuvre, 423 Communes ont été accompagnées par la Région dans le cadre de ces dispositifs pour un budget de 16,12 M€, soit près de 30 % des communes ligériennes de moins de 5 000 habitants.

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Mauges Communauté, la Commune nouvelle de Beaupréau-en-Mauges a bénéficié du **FRDC** pour la commune déléguée de Jallais :

• Jallais : 50 000 € pour la création d'un terrain de football synthétique.

La Commune nouvelle d'Orée d'Anjou a aussi bénéficié du **FRDC** pour les communes déléguées suivantes :

- Drain, Bouzillé, La Varenne, Saint Sauveur de Landemont, Saint Christophe la Couperie :
 6 108 € pour chaque commune déléguée pour soutenir la création d'un terrain multisport sur leur territoire.
- Liré: 41 500 € pour la création de vestiaires sportifs et d'une salle de convivialité.



